

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ

2019



A lors que Vichy Communauté est arrivée au terme de 6 années de mandat (2014-2019), ce rapport se focalisera sur les faits marquants de cette dernière année au regard de l'avancement du projet territorial 2015-2025. L'année 2019 aura permis de finaliser des actions d'aménagement et d'équipement d'ampleur portées par le projet d'agglomération telles que le renouvellement urbain du quartier de Presles-Darcins : habitat, quartier et mobilité urbaine entièrement rénovés dans un cadre paysager faisant la part belle au cours d'eau qui le longe : le Sichon et auxquels est venu s'ajouter un équipement structurant : le Conservatoire de Musique intercommunal, rénovation complète d'un ancien bâtiment du lycée. C'est également l'extension du réseau des mobilités douces en cœur d'agglomération ; le déploiement de l'action sociale et de santé avec le nouveau Contrat Local de Santé. Sans oublier, la poursuite des engagements pris à travers TEPOS de contribuer à la transition énergétique et écologique, à l'instar de la révision du Plan Climat Air Energie Territorial en cours de finalisation, du Contrat territorial des affluents de l'Allier ou du Projet Alimentaire Territorial, tous lancés en 2018 et déployés en 2019...

Cette fin de mandat est le moment propice pour se réinterroger plus largement en matière de développement soutenable à l'échelle d'un territoire : en quoi l'économie circulaire réinterroge nos pratiques localement et quelle pourrait être une démarche d'amélioration continue, à l'heure où émergent ici et là des pratiques nouvelles face à l'adaptation au changement ?

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES ET DE TERRITOIRE – ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

BILAN RÉGLEMENTAIRE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

axe 3: « Pour un territoire décarboné ».

Depuis son adoption en 2013, quelle est la mise en compatibilité des 23 PLU de Vichy Val d'Allier ?
18 procédures ont été menées à terme et 2 procédures ont été achevées en 2019 (Billy et Cusset).

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- Reconquête centre-ville / centre-bourg
- Instruction d'autorisations du droit des sols
- Planification : PLU, PLUi, SCoT
- Règlement local de publicité intercommunal



La maîtrise de l'étalement urbain

Les objectifs de réduction de la consommation d'espace vont au-delà du cadre défini par le SCoT : 563 hectares de zones constructibles ont été rendus aux zones agricoles et naturelles représentant 40% d'effort sur les seules zones à urbaniser « habitat ». Au terme des révisions, ce sont plus de 800 hectares qui seront déclassés. Ces réductions conjuguées aux objectifs de densité traduits dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) conduisent à réduire la croissance de l'urbanisation.

Ces espaces non constructibles, un atout pour le territoire (paysage, biodiversité) et la trame verte et bleue sont aujourd'hui protégés par les PLU sur le territoire ex-VVA.

Le cœur des projets de PLU comportent tous des opérations d'aménagement de plus grande qualité : qualité de l'environnement et des espaces publics, gestion de l'eau, mobilités douces et qualité urbaine et architecturale sont définis. Les élus ont préservé le foncier considéré comme stratégique et susceptible de participer à la vie locale de la commune (proximité des équipements, commerces...). La mise en compatibilité des PLU de ces 23 communes arrivant presque à terme, on constate que les principes du SCoT imprègnent positivement ces nouveaux documents. Les axes forts comme l'affirmation de l'armature territoriale, la nécessité de travailler prioritairement sur les tissus urbains existants et de localiser les nouveaux projets de développement au plus près des équipements font aujourd'hui consensus. La revitalisation des centres ville/bourg s'est inscrite récemment au cœur des politiques menées par l'agglomération confirmant ainsi les attentes du SCoT et laissant entrevoir une application opérationnelle à venir.

PLUi de la Montagne Bourbonnaise

En juin 2019 les élus ont débattu des orientations générales du PLUi de la Montagne Bourbonnaise (15 communes de l'ex CCMB) et arrêté le projet en décembre pour une approbation courant 2020.

Ce document de planification met l'accent sur :

- **La création d'un contexte favorable au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants**, de préférence par voie de renouvellement urbain en centre bourg et possible changement de destination des bâtiments agricoles non occupés.
- **La préservation des ressources du territoire** : le soutien de l'activité agricole et le développement de la filière bois dans le respect de la biodiversité, dont la trame verte et bleue constitue la base de l'armature environnementale (forêts présumées anciennes, cours d'eau, zones humides)
- **Le tourisme vert** (et le développement du sport).



photo : Bernard Tartinville

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi)

Les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal ont été débattues en conseil de septembre puis le projet de RLPI a été arrêté en décembre ; son approbation est envisagée pour juin 2020. L'objectif d'un RLPI est de concilier la liberté d'affichage avec la protection de l'environnement en réduisant notamment l'impact de la publicité sur le paysage et le cadre de vie. Aujourd'hui 80% des dispositifs publicitaires du territoire sont non-conformes aux règles du futur RLPI.

Le projet de RLPI entend donc :

- Privilégier la lisibilité des vues sur la nature depuis les espaces agglomérés et limiter l'impact visuel des supports dans les paysages urbains
- Imposer des restrictions fortes sur l'affichage publicitaire en réduisant les formats d'affichages passant de 12m² à 4m² sur les secteurs soumis à pression
- Mettre un terme à la surenchère d'informations en agissant sur l'affichage publicitaire et sur les surfaces d'enseignes en zones commerciales
- Préserver les centres villes de l'affichage publicitaire et réguler la présence des enseignes pour retrouver un rapport d'échelle adapté aux déplacements en modes doux
- Concilier l'animation des lieux, les enjeux de sécurité routière et la régulation des consommations énergétiques des dispositifs numériques.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (2020-2025)

Le deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH) a été adopté le 05 décembre 2019 par la communauté d'agglomération. Le programme (2020-2025) est fondé sur un axe stratégique : la reconquête de l'habitat dans le centre-ville et les centres-bourgs.



Quelques chiffres clés concernant le logement dans l'agglomération :

- 52 636 logements, dont 41 257 résidences principales et 60% de propriétaires occupants.
- 7 432 logements vacants (14%), dont la moitié date d'avant 1946.
- 11 285 locataires du parc privé et 4 524 locataires du parc HLM.
- 49% de personnes seules en cœur urbain (contre 15% de familles)

Le PLH a pour objectifs de :

- Produire 365 logements par an, en accentuant le renouvellement urbain
- Répartir de manière équilibrée cette offre nouvelle de logements (selon le SCoT) : 60% sur le cœur urbain, 10% sur les pôles d'équilibre et 30% sur les pôles de proximité.
- Développer des programmes neufs en cœur urbain de nature à séduire les jeunes ménages des classes moyennes.



Cette nouvelle politique du logement c'est également une politique sociale en faveur des ménages modestes, qui prévoit de renforcer l'offre de logements abordables, qui continue d'accompagner les organismes HLM dans la réhabilitation de leur patrimoine, en investissant dans les quartiers prioritaires de la ville comme dans le quartier de Presles afin d'en renouveler l'image ... La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique continuent d'être des priorités fortes de Vichy Communauté. Budget : 18 M d'€ sur 6 ans (1 M d'€ par an par Vichy Communauté).

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Poursuite des opérations jusqu'en 2024



Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ont pour but d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leur logement. Cet accompagnement se caractérise par une expertise technique gratuite et un soutien financier pouvant atteindre jusqu'à 80% du montant global des travaux pour les ménages les plus modestes. Un dispositif plus interventionniste lutte contre les ilots dégradés voir indignes, qui créent de la vacance et une fragilité sociale : 5 secteurs prioritaires définis sur Vichy, Cusset, Bellerive/Allier, Saint-Germain-des-Fossés, Le Mayet-de-Montagne et Le Vernet.

Le 5 décembre, le conseil communautaire a approuvé le prolongement jusqu'en 2024 des opérations déployées sur le territoire. Les conventions signées le 17 décembre 2019 avec l'ANAH et le Département de l'Allier scellent un engagement financier sur 5 ans, de 13 millions d'euros en faveur de la rénovation de ce parc privé (réhabiliter près de 900 logements).

Les nouvelles OPAH (2020-2024) ont ajouté à leurs objectifs qualitatifs notamment de lutter contre la précarité énergétique chez les propriétaires occupants et d'adapter le parc privé à la perte d'autonomie.

Gens du voyage

Le phénomène de sédentarisation des gens du voyage tend à croître depuis quelques années dans l'agglomération de Vichy. Cet ancrage territorial s'accompagne d'une montée préoccupante de la précarité et de l'habitat indigne. En 2019, une Mission de Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale est lancée afin de trouver des solutions de relogement aux 15 familles installés dans la Boucle des Isles. La mission se décompose en trois phases :

- Phase 1 (tranche ferme) : mise à jour du diagnostic social et identification des besoins de relogement.
- Phase 2 (tranche ferme) : élaboration d'une stratégie de relogement et d'un plan d'actions remédiant à la sédentarisation des gens du voyage dans la Boucle des Isles.
- Phase 3 (tranche conditionnelle) : assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du plan d'actions.

Maison de l'habitat

Lieu d'information et de conseils gratuits pour l'ensemble de la population du territoire, elle comprend notamment la PTRE qui a pris tout son essor en 2019

En 2019, Vichy Communauté a créé un site internet : <http://habitat.vichy-communaute.fr/>

The image shows a screenshot of the website 'LA MAISON DE L'HABITAT'. At the top, there is a green navigation bar with the logo 'VICHY COMMUNAUTÉ MAISON DE L'HABITAT' on the left, a location pin for Vichy, and a menu with items: 'HORAIRES D'OUVERTURE', 'PRESENTATION', 'SERVICES', 'AIDES FINANCIÈRES', 'ENERGIE', 'ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS', and 'CONTACT'. Below the navigation bar is a banner image of a hand holding coins, with the text 'Aides financières' overlaid. Underneath the banner is a light blue bar with the text 'VOTRE ESPACE CONSEILS ET DE SERVICES GRATUITS'. The main content area features a grid of service buttons: 'ACHETER' (with a Euro symbol), 'RÉNOVER' (with a paintbrush icon), 'CONSTRUIRE' (with a hammer icon), and 'LOUER' (with an upward arrow icon). To the right of these buttons is a house-shaped graphic divided into sections labeled 'LOUER', 'RÉNOVÉS', 'CONSTRUIRE', 'FINANCER', and 'REFORMER'. Below the grid is a dark blue button with a person icon and the text 'Contacter un conseiller'. At the bottom, a light blue bar contains the text 'LA MAISON DE L'HABITAT'.

RÉNOVATION URBAINE

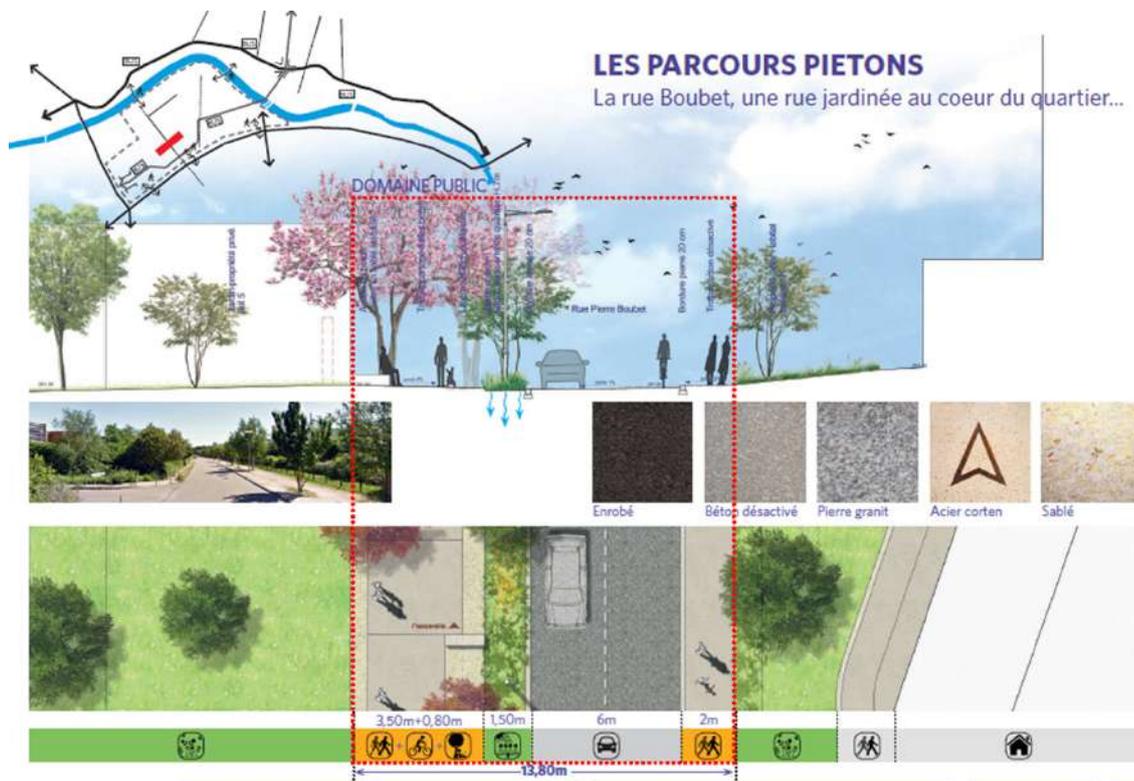
PRESLES-DARCINS (2017-2021)

Le programme de renouvellement urbain du quartier de Presles-Darcins sur Cusset et situé au cœur de Vichy Communauté, s'est poursuivi en 2019.

Pour aboutir à la totale mutation du quartier de Presles dont les travaux ont débuté en 2018, le chantier affiche ses ambitions : améliorer les conditions de vie des habitants et valoriser le cœur urbain de l'agglomération, en simplifiant la connexion du quartier au reste de la ville mais aussi aux équipements situés à proximité : lycée, gare et hôpital.

En 2019 ont eu lieu les démolitions des bâtiments G, I5 et M ; parallèlement les tours H, F et K ainsi que les bâtiments A, B, C D et E ont bénéficié d'un large programme de réhabilitations visant notamment l'obtention du label BBC rénovation. Du point de vue des espaces publics, la placette de l'école a été réaménagée facilitant l'accès aux équipements ; la rue Boubet est devenue une rue jardinée, accompagnée d'un aménagement pour deux roues débouchant sur la nouvelle passerelle réservée aux modes doux et qui enjambe le Sichon, facilitant l'accès au centre commercial.

Les travaux sont réalisés en garantissant une gestion alternative des eaux pluviales et avec des matériaux très qualitatifs.



Le long de la rue nouvelle, un espace dédié pour les modes doux : Dans les parcs une belle allée en béton désactivé est réalisée et servira pour la desserte des jeux :

La réalisation de l'ensemble des aménagements permet à la ligne de bus A, qui est 100% électrique, de desservir le cœur du quartier dès 2019.

Enfin, au cœur du quartier le parc de Presles a bénéficié d'un vaste programme de plantation qui se poursuivra dans un second temps, avec les aménagement programmés pour 2021 le long du Sichon.



photo : Axe-Saône

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



SOCIAL ET SANTÉ

- Politique de la Ville
- Contrat local de santé
- Cohésion sociale et solidarité territoriale
- Accès au tourisme et au sport pour les personnes qui en sont physiquement ou socialement exclues

La signature du **CONTRAT LOCAL DE SANTÉ** en octobre 2019 a ouvert des perspectives nouvelles au territoire en matière d'accès aux soins, de sensibilisation et d'accompagnement de la population en matière de prévention (dimensions sociales et environnementales). Ce contrat d'une durée de 4 ans, rapproche notamment l'Agence Régionale de Santé du territoire et vient compléter les autres dispositifs en place depuis plusieurs années.

CONTRAT DE VILLE

Les politiques publiques qui soutiennent l'activité sociale et culturelle sont souvent encadrées par des dispositifs contractuels à l'instar du « Contrat de Ville » qui réunit Etat, Département et Etablissement public de coopération intercommunale dans un triple objectif :

- . de cohésion sociale (famille, intergénération, citoyenneté...)
- . d'amélioration du cadre de vie (équipements, mobilité, activités d'un quartier...)
- . de développement économique et de l'emploi sur le territoire communautaire en direction des plus jeunes (contrats aidés, entrepreneuriat...)

L'ambition du Contrat de ville de l'agglomération vichyssoise est de développer une dynamique de territoire à travers la réalisation de projets initiés par la population.

La programmation annuelle 2019, établie en partenariat avec l'Etat et l'ensemble des acteurs locaux, est constituée de 47 projets dont 19 nouveaux. Ces projets ont été portés par des associations, des collectivités, l'Education Nationale et Vichy Communauté. Les porteurs de projets ont bénéficié de subventions d'un montant total de 95 558 € de la part de l'Etat (CGET). Vichy Communauté a mobilisé 38 000 € en fonctionnement et avait prévu de mobiliser 120 000 € en accompagnement d'opérations d'investissement au bénéfice des quartiers prioritaires (non utilisés faute de projets déposés).

En 2019, les thèmes de ces projets se déclinent à travers :

• **L'environnement (Réseau d'Education Prioritaire) :**

. l'eau ; une action pour 300 élèves de la maternelle Petite Section à la 6ème (collège Jules Ferry, écoles P. Bert, P. Coulon, Sévigné Lafaye, Alsace).

Coût de l'action : 17 100 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 6 000 €

. la petite brigade verte des ailes (ateliers du mercredi, sortie au Pal) ; action pour des enfants de 5 à 15 ans pour prendre soin de leur environnement.

Coût de l'action : 5 760 €

Subvention accordées : ETAT (CGET) : 1 000 €

Vichy Co : 1 500 €

- **La santé** (pôle de Santé Publique SANTE) : prévention dentaire

Coût de l'action : 10 100 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 7 000 €

Vichy Co : 3 000 €

- **L'interculturalité et l'accueil de migrants** : partage de pratiques et d'analyses de situations.

Coût de l'action : 4 500 €

Subvention accordée : ETAT : 10 400 €

Vichy communauté (ingénierie, pôle universitaire)

- **L'activité de loisirs** (sport, culture) pour des publics fragiles ; une action pour 30 personnes de tout âge.

Coût de l'action : 19 500 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 2 500 €

- **Le patrimoine culturel** (Réseau d'Education Prioritaire) : à visiter et évènementiel partagé en fin d'année ; réseau (Liandon, Giraudoux, Lucie Aubrac) : 450 élèves et 900 parents.

Coût de l'action : 15 740 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 6 000 €

- **La musique** (intervenant scolaire et spectacle) auprès des écoles Lucie Aubrac, Jean Zay et Jean Giraudoux.

Coût de l'action : 8 000 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 2 000 €

- **Tous en scène !** (REP) : enfants et parents aux spectacles et en ateliers ; action pour 150 CE2 (issus des écoles REP) et 6ème et 300 parents.

Coût de l'action : 15 980 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 3 000 €

- **Le Droit des Femmes (groupe de parole)** : débats et spectacles ; action prévue de 20 à 40 personnes en participation active.

Coût de l'action : 8 600 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 2 200 €

- **La citoyenneté** (vie publique locale et nationale, démocratie associative) : action pour le Conseil communal des jeunes et des membres du conseil citoyen Presles-Arcins.

Coût de l'action : 11 626 €

Subvention accordée : ETAT (CGET) : 2 000 €

Vichy Communauté : 1 000 €

DÉVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN

Au Contrat de Ville s'ajoute l'aide apportée en 2019 par Vichy Communauté à travers son dispositif de Développement Social Urbain :

3 structures associatives soutenues au bénéfice des populations les plus en difficulté pour un budget de 60 250 €

La téléassistance au bénéfice des personnes âgées de la Montagne bourbonnaise (13 000€)

Le déploiement de l'action de l'Épicerie solidaire de Vichy sur d'autres communes du territoire de l'agglomération.

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION PAR L'EMPLOI (PLIE)

Le Plan Local pour l'insertion par l'Emploi porté par Vichy Communauté, accompagne les publics les plus éloignés de l'emploi. Plus spécifiquement, en matière d'aide à l'investissement, la construction de la maison passive à destination de Jardin de Cocagne à Arronnes s'est terminée en 2019 et a permis de mieux accueillir l'ensemble des salariés, à proximité des jardins de culture biologiques de l'association.

Subvention : 430 000 €.

Cinq chantiers d'insertion sur le territoire

L'agglomération a accompagné financièrement 5 chantiers d'insertion avec les associations : Pain contre la faim, Jardin de Cocagne, SIEL Recyclerie, Avenir Bois et Avenir SAS Garage social. Action pour 202 salariés : à l'issue de 69 immersions en entreprise, 54 salariés ont retrouvé un CDD, une formation voire un CDI.

Subventions accordées : 90 497 €.

Ouverture d'une entreprise d'insertion

La Boutique Créative située en centre-ville, met en valeur les plus beaux objets que la Recyclerie collecte. Cette entreprise d'insertion complète l'offre d'insertion sur le territoire par une meilleure intégration des salariés dans le monde du travail. Subvention de 500€ par ETP et une aide à l'investissement pour l'acquisition de l'enseigne.



Chantier itinérant de valorisation du petit patrimoine

Un groupe de 10 salariés en CDD d'insertion est intervenu à St Yorre pour un curage de bâtiment, à la Chapelle pour des travaux de réhabilitation d'un mur, à St Germain-des-Fossés, au Mayet-de-Montagne, etc. sur des sites d'intérêt communautaires.



Pour compléter, durant plusieurs séances, une vingtaine de salariés intégrés dans les structures de l'IAE ont participé à des ateliers d'inclusion numérique. Ces structures d'insertion par l'activité économique doivent de plus en plus trouver des équilibres financiers (30% de leur activité) malgré les aides publiques et rencontrent des difficultés financières récurrentes. Une réflexion a été lancée sur la mutualisation des fonctions supports afin de dégager d'éventuelles marges de manœuvres. Si l'on constate une gestion saine des structures et des marges d'économie minimales, des possibilités d'amélioration existent, toutefois, en matière d'accompagnement socio professionnel. Egalement, la réflexion a débouché sur le projet d'un site internet et d'une application smartphone, mutualisés entre les structures.

Des clauses d'insertion dans les marchés publics

Désormais tous les marchés publics de l'agglomération intègrent une clause d'insertion sociale. A l'instar des 30 000 h de travail effectuées par des personnes relevant de l'insertion par l'activité économique sur les chantiers de réhabilitation de la rive gauche de l'Allier (Boucle des Isles) et de la construction du Conservatoire de Musique d'Agglomération.

AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

Financement d'un poste de chargée relation-entreprise mutualisé permettant de mettre en relation les entreprises et les chantiers d'insertion.

	Immersion	Placement en entreprise		
		CDI	CDD +6 MOIS	CDD -6 MOIS
Siel	26	1	1	6
Emploi Développement Durable	2		1	2
Jardin de Cocagne	2		3	3
Avenir	1		0	3
Totaux	31	1	5	14

(40 offres d'emploi ont été proposées)

Le forum apprentissage

Avec 37 partenaires « emploi-formation-orientation des jeunes » il a regroupé 198 jeunes : 75 offres en contrat d'apprentissage et 17 en contrat de professionnalisation ont été conclues. L'école entreprise Nov'Events poursuit son action avec la création de films de promotion pour différents partenaires. Subvention : 32 000€

Au titre de l'économie sociale et solidaire

Aide à la création d'entreprise, garanties d'emprunt et des prêts complémentaires aux banques... ; ramassage des encombrants, location pour une somme modique de vélos et cyclomoteurs... Subvention : 24 100 €

MOBILITÉ DURABLE

Qu'ils soient professionnels ou personnels, les déplacements se sont énormément développés et continuent de le faire sur notre territoire. La mobilité constitue donc un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale.

L'enjeu est d'apporter des solutions de mobilité fiables et efficaces aux habitants de l'agglomération. La Politique Globale des Déplacements (PGD), volet mobilité du SCOT, vise à proposer des solutions alternatives à l'utilisation de la voiture. Celle-ci est en effet un contributeur important aux émissions de GES du territoire, alors que le bus, le vélo et la marche à pied sont parfois beaucoup plus adaptés et économes que la voiture.

Entre espaces urbains et périurbains, les besoins de mobilité sont différents. En secteur périurbain et rural, il faut veiller à bien articuler urbanisme et déplacement pour rendre la voiture moins indispensable.

En 2019, 5 actions référencées dans la PGD ont été développées :

- Action n° 1 « Améliorer la desserte et la vitesse commerciale du réseau de bus Mobivie » : notamment sur la ligne A à la faveur de la desserte du quartier de Presles récemment réhabilité.
- Action n° 4 « Rendre le réseau Mobivie accessible aux PMR » : le dernier arrêt prioritaire (et quai) du Schéma Directeur Agenda Programmé (SD'AP) a été adapté à la faveur du réaménagement du Square Albert 1er. Le réseau de bus MOBIVIE est donc désormais accessible au sens de la loi.
- Action n° 8 « Déployer des itinéraires cyclables planifiés » par le Plan vélo adopté en 2018, qui est constitué de 2 familles d'actions :
Aménagements urbains dédiés à la pratique du vélo
Mesures incitatives à la pratique du vélo
Dans le cadre ce plan, les aménagements cyclables ont été cartographiés.
- Action n° 9 « Développer les services en faveur des cyclistes » : la flotte existante VIVELO se répartit en 5 stations de location en libre-service 7j/7 et 24h/24, dont 4 à Vichy et une à Cusset pour améliorer la desserte entre les deux cœurs de ville (et à hauteur de la cité de Presles et du lycée Albert Londres). Elle repose sur l'utilisation d'une application smartphone digitalisée pour le déblocage des vélos et le paiement.
- Enfin, Vichy Communauté a terminé l'aménagement de 710m de piste cyclable du boulevard urbain allant du rond-point avenue G. Roux jusqu'au giratoire rue de Romainville à Cusset.
Coût 900 000 € HT



MOBILITÉS

- Autorité organisatrice des mobilités
- Réseau de bus urbain Mobivie
- Une ligne régulière en direction de la Montagne Bourbonnaise
- Expérimentation des nouveaux modes (navette autonome)
- Transport à la demande, Mobival, Mobilhand
- Transport scolaire
- Vélos en location

SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS

Les services à la population : sociaux, culturels et sportifs proposent davantage de services en ligne tout en poursuivant la réduction de leur empreinte carbone...

ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Médiathèque universitaire de l'Orangerie

- Enquêtes papier de satisfaction des étudiants pour les formations documentaires uniquement en ligne
- Utilisation de gobelets réutilisables pour les animations de la médiathèque

Ouverture du nouveau Conservatoire de Musique

Ex-bâtiment du lycée qui a été entièrement rénové pour remplacer 2 écoles de musique communales devenues des passoires énergétiques, il est connecté à la chaufferie bois du réseau de chaleur du quartier de Presles (y compris le lycée).

Coût : 5,45 M € HT

CULTURE

- Conservatoire à rayonnement départemental (4 sites)
- ↳ - Enseignement musical et arts de la scène
- Soutien aux saisons culturelles
- Soutien à l'éveil musical
- Réseau de médiathèques



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

L'enjeu énergétique des installations sportives a été identifié lors du diagnostic initié par la démarche nationale « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », en 2015 et s'est traduit par la réalisation de travaux, poursuivis en 2019.



Stade Aquatique

- Installation sur le parking des ombrières en panneaux photovoltaïques avec l'objectif d'autoconsommation
- Utilisation de produits d'entretien à la norme « Ecocert » pour 90% de nos produits (seulement 3 produits non certifiés)

Piscine de St Germain-des-Fossés

Remplacement de la moquette solaire

Coût d'investissement 16 000 €

Piscine de Cusset

. Passage en LED sur la totalité des éclairages (vestiaires, bassin)

Coût d'investissement 15 000 €

. Remplacement de l'armoire électrique du déchloramineur (mise aux normes et remplacement par un équipement moins énergivore)

Coût d'investissement 8 000 €

Palais des Sports Pierre Coulon

Remplacement de l'éclairage de la salle A - Passage en Leds (amélioration de la performance de l'éclairage sportif du terrain de Basket Ball et réduction de la consommation électrique)

Coût : 211 185,55 € TTC



photo : Philippe Jambresic AJ Architectes

COMMUNICATION

COMMUNICATION INTERNE

Vichy Communauté a particulièrement développé son outil interne à destination de ses agents.

- **Visites pédagogiques autour de grands projets**

Animations par les responsables de sites et/ou chefs de projets (valoriser les chantiers, actions et chefs de projets – favoriser le sentiment d'appartenance à Vichy Communauté)

Station d'épuration (4 juin 2019) : sensibilisation à toute la chaîne de traitement des eaux usées et aux actions mises en place en matière de développement durable

Stade Aquatique (28 mai 2019) : installations techniques et ombrières photovoltaïques

2 visites du chantier d'aménagement des berges de la rive gauche du Lac d'Allier (29 novembre 2018 et 9 mai 2019) : globalité du chantier, prévention des inondations, choix d'aménagements responsables...

Au total : plus de 100 agents informés et sensibilisés par ces visites

- **Campagne de communication interne sur l'égalité professionnelle**

Egalité femmes-hommes « à seulement 2 lettres du cliché ! » : à la suite du questionnaire en ligne (fin 2018), campagne d'affichage et distribution de 1000 gobelets réutilisables (bleus pour les femmes et roses pour les hommes)

Coût : 468 €TTC (fournisseur local)

- **Mise en ligne du nouveau site Intranet**

Lancé en septembre avec, notamment, supports Ressources Humaines et actualité de la collectivité

Coût : 35 264,40 €TTC (garantie 12 premiers mois comprise)

Accompagnement et sensibilisation des agents aux outils numériques : 7 interventions pour 120 agents.

- **Création interne d'une nouvelle newsletter**

Elle est envoyée directement dans le corps de mail avec liens hypertexte, pour favoriser les renvois vers l'Intranet plutôt qu'un téléchargement de pièce(s) jointe(s) ou via un lien cloud de fichiers dépassant le Mo.

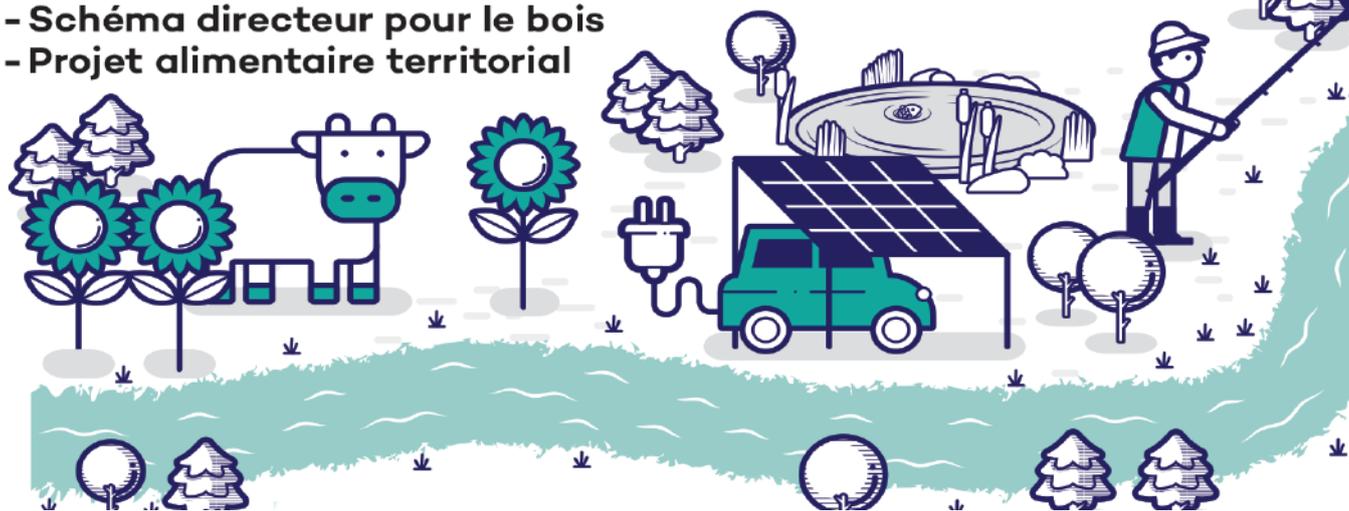
COMMUNICATION EXTERNE

- Création graphique sans applat, recours à du papier PEFC et aux outils dématérialisés
- Forte communication numérique, réseaux sociaux, sites internet (création du site habitat en 2019)
- Guide des producteurs locaux (Service PAT)
- Communication sur les mobilités douces et les actions portées par les services transition énergétique, environnement, PAT : assises citoyennes l'énergie, Faîtes de la récup, Watty à l'école, Concours TEPOS, Forum PAT, animations, etc.
- Forte incitation à proposer des animations et manifestations éco-responsables.
- Articles et communiqués de presse sur toutes les actions développement durable.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Territoire à énergie positive
- Soutien à la production d'énergies renouvelables
- Gemapi : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Espaces naturels sensibles
- Mise en valeur et sensibilisation à l'environnement des Monts de la Madeleine, Natura 2000
- Schéma directeur pour le bois
- Projet alimentaire territorial



LUTTE

CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

ET ADAPTATION

PRÉSERVATION BIODIVERSITÉ, MILIEUX, HABITATS

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Depuis 2015, la loi de Transition énergétique a fixé des objectifs dont une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et de diviser par 4 ces GES en 2050 (facteur 4) ; une réduction de 50% de la consommation d'énergie à l'horizon 2050...

Pour sa part, Vichy Communauté est engagée dans une démarche TEPos avec l'objectif d'ici 2050 de réduire de moitié ses consommations énergétiques et de couvrir l'ensemble des besoins par les énergies renouvelables. Elle poursuit l'élaboration de son PCAET en partenariat avec le SDE03 qui coordonne la démarche à l'échelle départementale.

PTRE

La plateforme territoriale de rénovation énergétique

Un service d'aides aux travaux de rénovation du parc privé : la plateforme territoriale de rénovation énergétique

- À destination de tous les propriétaires (sans conditions de ressource) ;
- Un service complémentaire aux deux OPAH animées en régie par Vichy Communauté ;
- Situé dans la Maison de l'Habitat, en plein cœur de ville à Vichy ;
- Avec un site internet dédié créé en 2019.

Cet accompagnement des propriétaires vise à obtenir une aide financière : la prime locale à la rénovation énergétique (PLRE), comprise entre 1500€ et 3000€ par logement, sous réserve des critères d'éligibilités (isolation et performances thermiques). Ce dispositif construit en 2018 et signé par les partenaires début 2019, s'appuie sur une prime Vichy Communauté avec l'aide de TEPCV (pour les écomatériaux) + Région (à travers son Contrat Ambition Région) ; également il peut déclencher les CEE et le Crédit d'impôt Transition Energétique (CITE) et être complété par l'aide départementale à l'installation d'une chaudière bois. C'est donc un dispositif très intégré.

Dès 2019, la technicienne a pu suivre une formation complémentaire autour des matériaux bio-sourcés et réaliser un accompagnement personnalisé des ménages (diagnostic du logement, élaboration du plan de financement, conseils divers). Soient 94 contacts dont 56 propriétaires qui ont été conseillés et qui ont réalisé leurs travaux hors prime PLRE et dont 14 qui ont accédé à la prime pour effectuer leurs travaux ; le coût moyen des travaux engagés en 2019, par logement, a été de 28 786 €.

Le bilan de deux années de mise en place des outils, de partenariats et de conseils et accompagnement, a montré la force du réseau constitué depuis des années par une technicienne expérimentée, auprès des professionnels du bâtiment ; également, l'enjeu pour le propriétaire d'être orienté vers la bonne démarche par un service public qui incarne la neutralité et l'efficacité du guichet unique.



MOBILISER LES RESSOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

La production d'énergie renouvelable actuelle sur le territoire est estimée à 310 GWh/an, soit environ 17% des consommations du territoire. Cette production repose pour plus de moitié sur le bois énergie, mobilisé principalement pour le chauffage ; suivent éoliennes (18%), barrage sur la Besbre (10%) et énergies solaires photovoltaïque et thermique (2%). Extrait rapport TEPos, Explicit, 2017

Le potentiel total de développement identifié sur le territoire est de 1 400 GWh/an soit les ¾ des consommations énergétiques actuelles du territoire. Il repose à près de 80% sur la production électrique et 20% sur la production thermique, soit par ordre d'importance : l'énergie solaire (thermique ou électrique), l'éolien, le bois-énergie et enfin l'hydraulique.

Energie solaire

- Mise en service d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation au Stade aquatique de Bellerive-sur-Allier en juin.
Coût : 810 353 € (60% par Vichy Communauté).
- Soutien à la création de la Scic Com.TOIT pour le développement citoyen de l'énergie photovoltaïque : état réalisé du potentiel de bâtiments publics par commune.
- Lancement projet d'ombrières de parkings sur une dizaine de communes de l'agglomération (30 sites au total). Projet « clé en main » : 1 ombrière de 100kwc soit environ 600m² par parking et 1 infrastructure de raccordement électrique pour permettre l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Coût : 4 M d'€. Vichy Ombrières a été créée, détenue à 50% par Vichy Communauté.
- Projet de centrales solaires au sol sur les sites de Montpertuis, de l'aéroport et de l'ISDND Gaïa : lancement d'un AMI et sélection de l'entreprise partenaire pour la mise en œuvre du déploiement de 48 hectares de parcs photovoltaïques. Coût : 50 M d'€. Vichy Communauté détiendra 60% de la société de projet.
- La révision du PLU de Bellerive-sur-Allier pour une ouverture à l'urbanisation d'une partie du site de Montpertuis a été prescrite fin 2019, en prévision d'une approbation fin 2020.
- Etude d'un projet de production, stockage et consommation d'électricité au dépôt de bus urbains afin d'alimenter les bus électriques. Les entreprises voisines ont été sollicitées pour intégrer ce projet d'autoconsommation mais les résultats de l'étude orientent vers la réinjection au réseau ; la décision reste à prendre. Coût de l'étude : 3400 €.

Energie Eolienne

Accompagnement de communes du territoire sur un projet de 7 éoliennes en lien avec les développeurs partenaires. Projet d'investissement total : 30 millions d'euros.

Hydraulique

Participation au développement du projet de centrale hydroélectrique sur le pont barrage du Lac d'Allier, secteur de la Plaine de Beauregard.

Projet d'investissement total : 11 à 12 M d'€. Vichy Communauté : 1 million d'€ - Ville de Vichy : 500 000 €.

Biogaz

Etude réalisée sur le potentiel de réinjection du biogaz produit sur l'ISDND de Gaïa.

Coût : 12 350 €.

Un terrain situé le long du contournement sud-ouest de l'agglomération, sur la commune d'Hauterive,

a été présélectionné pour accueillir potentiellement le 1er méthaniseur du territoire. La modification du PLU d'Hauterive a été approuvée en décembre en ce sens. Le choix final du site sera opéré en 2020.

Bois-Energie

Soucieux de développer une dynamique économique durable et verte, le service développement économique a signé une convention de partenariat avec l'agence FIBOIS Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la réalisation d'une étude sur la valorisation de l'essence de sapin pectiné, ainsi qu'un cofinancement pour la promotion de formations spécifiques dans la filière bois pour les jeunes.

L'étude sur la valorisation du sapin pectiné (sapin commun) a de plus été complétée par une étude de positionnement stratégique sur la filière bois construction valorisant les essences forestières locales.



Réseau de chaleur

Présentation des résultats de l'étude de création et d'interconnexion des réseaux de chaleur sur les communes Vichy/Cusset/Bellerive, en octobre. Un relai du réseau de chaleur pourrait prendre place dans la Plaine de Beauregard par l'installation de panneaux solaires thermiques.

Coût étude : 46 166 €.

Il faut rendre compatible le PLU de Bellerive-sur-Allier avec ce projet, c'est pourquoi une modification du document d'urbanisme a été prescrite fin 2019 dans l'objectif d'une approbation fin 2020.

Pour l'ensemble de ces projets, Vichy Communauté a fait appel à une AMO juridique pour déterminer le mode de gestion : une Société par Actions Simplifiée ou une Société d'Economie Mixte en lien avec le SDE 03.

Coût AMO : 22 800 €.

Après l'échec des négociations qui ont duré l'année, il est décidé de reporter la création de cette société à 2020 à l'issue des élections municipales et l'installation du nouveau conseil communautaire.

Par ailleurs, dans un contexte accéléré de changement climatique, Vichy Communauté a décidé de s'engager dans une démarche globale d'amélioration continue des services (sur 4 ans) visant la labellisation Cit'ergie.

SENSIBILISER ET IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le service Transition Energétique a mené une série d'animations à destination du grand public et des scolaires :

- Assises Citoyennes de l'Energie – du 6 au 8 juin. Coût : 6 551,31 €
- Concours Junior Mon Territoire à Energie Positive. Coût : 2 730,86 €
- Lancement du programme Watty à l'école (sensibilisation des scolaires aux économies d'énergie). Coût : 32 880 €
- Faites de la Récup' – du 23 au 24 novembre 2019. Coût : 6 811,17 €
- Interventions ponctuelles au Grand Marché de Vichy : distribution d'ampoules LED, sensibilisation aux éco-matériaux...

PRÉSERVATION ET RESTAURATION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

La préservation et la restauration ont été engagées sous la forme de contrats territoriaux entre EPCI, partenaires techniques et financiers. Le Contrat territorial présente l'intérêt de mobiliser de nombreux acteurs : propriétaires, agriculteurs, exploitants forestiers, pêcheurs, collectivités.

Sur le territoire de Vichy Communauté trois contrats sont en cours, à différentes étapes :

- Contrat territorial de la Besbre achevé fin 2019
- Contrat territorial du Val d'Allier en cours
- Contrat territorial des affluents de l'Allier signé en juillet 2019

BASSIN VERSANT DE LA BESBRE AMONT

Concernant 17 communes, sur 330 km², ce contrat visait une gestion équilibrée entre milieux naturels et usagers afin de garantir une eau de qualité et en quantité suffisantes. Achevé en 2019, une étude bilan-perspectives est en cours de réalisation, demandée par les partenaires financiers : Agence de l'eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental de l'Allier et Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.

Dernières actions 2019 :

10 kms de linéaire de rivière restaurée : enlèvement d'embâcles, d'arbres morts, penchés, instables, élagage, recépage, débroussaillage, ... gros travail d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires. Accompagnement social de l'équipe de 6 personnes, en cours de formation, originaires de la Montagne Bourbonnaise et encadrées par un bûcheron expérimenté.

. **Agriculture** : la mise en place de mesures agro-environnementales depuis 2012 a nécessité une concertation importante auprès des agriculteurs. Près de 5 000 hectares de zones humides sont ainsi préservées (absence fertilisation et pas de drainage) et la fermeture des fonds de vallées est évitée.

. **Communication, animation et sensibilisation** : beaucoup de sensibilisation grand public autour de la ressource eau a été réalisée encore cette année, à travers médias locaux, sorties nature, accueil de scolaires (Journée nationale H2O, Journée des Moulins) mais aussi directement, au cas par cas, auprès d'acteurs locaux, par un travail quotidien.



VAL D'ALLIER - RIVE GAUCHE DU LAC D'ALLIER

Le réaménagement de la rive gauche du lac d'Allier est terminé. **3,5 km de berges de la rivière Allier ont été renaturés** en démolissant l'ancien mur de béton du quai et en supprimant les enrochements envahis de Renouée du Japon. La rue Claude Decloitre (Bellerive-sur-Allier) a été rendue principalement aux piétons et aux vélos, ce qui contribuera à une plus grande attractivité touristique du site. Enfin, près de 7 km de voie piétons/vélos, relie le pont de chemin de fer d'Abrest au pont de l'Europe de Vichy ; c'est le premier tronçon de la voie verte de Saint-Yorre à Billy.

Au cours de ce chantier, de nombreuses plantations ont été mises en œuvre ainsi que la restauration écologique de la confluence du Sarmon.

Coût : 21 M d'€ HT

Soutien de Région Auvergne Rhône-Alpes, Etat, Union Européenne, Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Département de l'Allier

3,5 M d'€ engagés par Vichy sur le curage de la retenue.

Prix de la cohésion sociale et territoriale

récompensant la plus-value apportée par ces investissements : 1,31 € de retour pour 1 € investi par la collectivité.



photo : Cindy Michaud - Vichy Destinations

AFFLUENTS DE L'ALLIER

Signé le 26 juillet 2019, ce contrat a pour périmètre une surface d'environ 600 km² pour 750 km de cours d'eau (Sichon, Jolan, Mourgon, Gourcet, Darot, Sarmon, Briandet, Béron et Servagnon). Le programme de 36 actions comprend 5 volets (Qualité de l'eau superficielle et souterraine / Gestion quantitative de la ressource en eau / Fonctionnement des cours d'eau et préservation des espèces aquatiques à forte valeur patrimoniale / Préservation des zones humides / Animation et communication).

Coût : 271 480 € HT pour 3 ans.

Ce contrat rassemble 4 maitrises d'ouvrage : la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Allier, la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, la commune d'Espinasse-Vozelle et Vichy Communauté.

Soutien de Agence de l'Eau Loire Bretagne, FEDER Auvergne et Département de l'Allier.



Dans le cadre de ce programme, deux marchés ont été lancés en fin d'année. Des mesures ont été spécifiées dans le CCTP de chacun d'eux pour limiter les déplacements (émission de particules...), prévoir un kit anti-pollution pour le chantier, lutter contre les espèces exotiques envahissantes... et intégrer 500h consacrées à l'insertion. La clause d'insertion sociale du marché d'études prévoit également à minima la possibilité d'un stage d'une semaine.

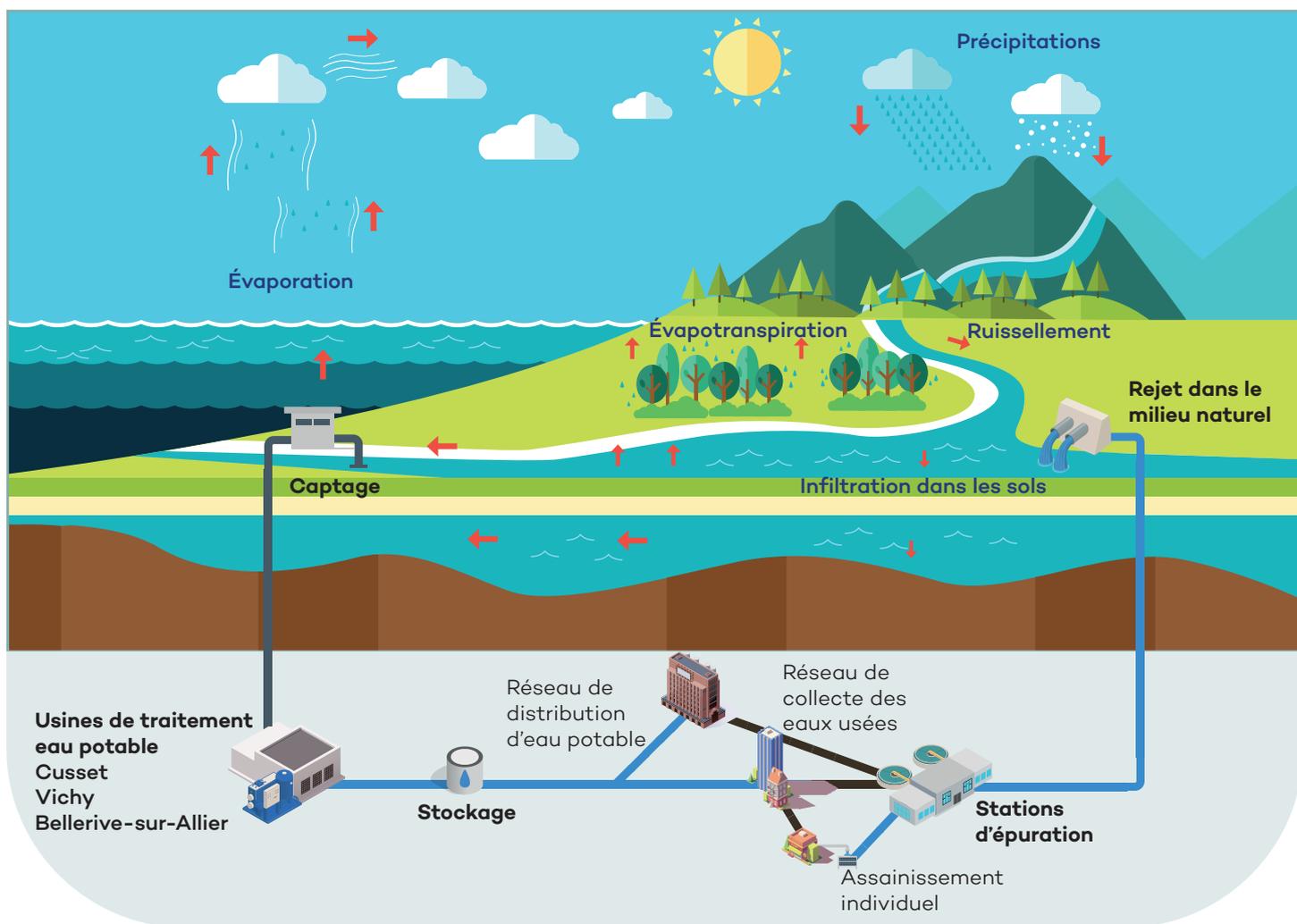
De plus, Vichy Communauté est un partenaire technique de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier Aval au titre de ce contrat territorial. Le SAGE Allier Aval a lancé l'inventaire des zones humides pour identifier les secteurs à préserver sur le territoire et pouvoir, dès la conception de nouveaux projets, respecter le principe « éviter – réduire – compenser ». Trois groupes de travail rassemblent tous les usagers (agriculteurs, élus, pêcheurs, riverains, associations naturalistes locales ...).

Risque inondation

Vichy Communauté intervient aussi face au risque inondation et met en œuvre :

- Plan de Prévention des Risques d'inondation de l'Allier conduit par l'Etat
- Elaboration du Plan de Prévention des risques d'inondation des affluents de l'Allier
- Réalisation d'une étude de réduction de la vulnérabilité du projet de plateau d'économie sportive.

La conception de ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation de Vichy Communauté notamment par la diminution du nombre de logements, la préservation des biens ou la sécurisation des infrastructures techniques.



PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (E.N.S.)

Vichy Communauté a pris la maîtrise d'ouvrage de deux espaces naturels sensibles, encadrée par le schéma départemental des E.N.S depuis plus de 10 ans... Le plan de gestion de 5 ans d'un E.N.S. s'appuie sur 4 axes : la restauration et l'entretien des milieux ; la sensibilisation et la valorisation ; les suivis scientifiques ; la coordination et le suivi. Il faut souligner que la sensibilisation du grand public et des scolaires restent un objectif majeur de Vichy Communauté avec un nombre croissant de propositions d'animations thématiques chaque année et en lien avec une coordination départementale (thème et calendrier par site). Cette coordination a notamment permis l'émergence d'un réseau des Coteaux calcaires Sud Allier...

L'année 2019 est marquée par la succession de 2 années de sécheresse, avec des incidences sur les suivis scientifiques et l'écopâturage, notamment.

ENS de la Boire des Carrés (2018-2022)

Gestion confiée à la LPO Auvergne

Pour sa 4^e saison, le suivi des Cistudes (population remarquable) par capture et marquage, s'est déroulé par piégeage dans la boire des Carrés, seule avec le niveau d'eau suffisant. 28 individus ont été identifiés contre 53 en 2015 et 58 en 2014.

Depuis 2 ans, les odonates (Libellules) ont été retenus comme indicateurs pertinents pour les pelouses sèches.

2 espèces sur 3 étaient présentes en 2019 ; dans ce contexte de changement climatique, il sera particulièrement intéressant d'observer l'évolution de l'odonatofaune.

La population de *Dociaustorus genei* ou criquet des chaumes, extrêmement rare dans le Val d'Allier à l'échelle régionale, est particulièrement suivie depuis sa découverte en 2017. Afin de garantir la fiabilité des suivis, le gestionnaire s'appuie sur des protocoles éprouvés soit au sein du réseau des fédérations naturalistes, soit du Museum National d'Histoire Naturelle. S'agissant de ce criquet, 2 protocoles ont été testés en 2019, amenant à une estimation de 100 à 200 individus ; il sera donc nécessaire d'affiner les prochaines années.

La saison 2019 d'écopâturage bovin s'est mieux déroulée, l'éleveur ayant été rappelé à l'ordre en 2018 (convention annualisée). Elle a été écourtée en l'absence de repousse suffisante pour pouvoir parquer les bovins à l'automne.

L'entretien des sentiers, partagé depuis 2018 entre gestionnaire et service Sports/Activités de pleine nature de Vichy Communauté, est désormais rôdé. Cette coopération expérimentale autour d'un itinéraire de randonnée qui traverse le site, a permis d'accroître le nombre d'interventions, plus régulières et complémentaires, en prenant en compte l'intérêt touristique du site.

Mise en service au printemps 2018, l'application « Balades à la Boire des Carrés » n'a pas encore atteint une visibilité satisfaisante ; la restructuration de « Vichy Destinations », l'office de tourisme devenu communautaire n'a pas permis en 2019 de collaborer étroitement. Par ailleurs, Vichy Communauté a



photo : LPO JJ LALLEMAND

apporté son soutien financier au programme « Loire pour tous » et à l'association Braille et Culture, pour la réalisation d'une interface avec cette application, qui facilitera l'accès des publics en situation de handicap. Enfin, pour renforcer le lien aux riverains, la LPO a présenté son projet de newsletter annuelle, à paraître en 2020.

La LPO a opéré un second suivi photographique de l'E.N.S., réalisé tous les 5 ans pour conforter la vision terrestre du site (évolutions naturelles et aménagements).

ENS de la côte Saint-Amand (2016-2020).

Gestion confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier

Sur ce site, la maîtrise foncière représente un enjeu pour pérenniser interventions et aménagements. En 2019, on comptabilisait un total de 54 terrains et 20ha dont 20 parcelles communales (4,5ha) ; 24 parcelles communautaires (12ha) et 12 parcelles en convention (3,5 ha). 25 autres parcelles (8 ha) ont été identifiées et sont en cours de négociation. Le temps de l'animation foncière dépasse de beaucoup le rythme de l'année, pour pouvoir espérer des résultats (acquisition ou convention d'usage)...

Sur l'une de ces parcelles, acquise récemment et débroussaillée en 2019, un futur verger conservatoire est en cours de réalisation : les porte-greffe ont été identifiés ou complétés.

En matière d'écopâturage, l'enjeu repose sur le respect du plan de charge (UGB) et malgré une attention portée à la pression sur le parc central, le troupeau de brebis a de nouveau surpâturé les hauteurs (Hurlevents) ; ce sera un point de vigilance en 2020, avec l'éventualité de mettre en place une clôture électrique à mi-pente... Au bas de la colline, la source qui sert d'abreuvoir a donc été entretenue. Toutefois, à l'amorce du retour du sentier d'interprétation, sur l'extension de l'E.N.S. toujours pas de résurgence visible (source tarie depuis 2018).

En septembre, une nouvelle réunion avec les agriculteurs en présence d'un apiculteur, a permis d'évoquer l'agriculture (du plateau) et l'environnement : culture mellifères ; traitement antiparasitaire des brebis et effet sur les abeilles ; risques des SDHI, fongicides parfois présents en semences enrobées, inhibiteurs non ciblés d'une enzyme respiratoire des champignons parasites (CNRS, 2018) ; or, l'enzyme est présente chez tous les êtres vivants, avec un risque à terme sur l'environnement et la santé humaine (cancer)...

En termes de suivis scientifiques remarquable, le CEN a opéré celui des populations d'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), espèce rare et emblématique du site, concerné par le Plan National d'Actions (PNA 2018-2028) en faveur des papillons diurnes. 37 individus ont été repérés, essentiellement sur les talus des chemins, riches en Origan sauvage ; d'où l'importance du plan de fauche adapté de la commune d'Abrest. Par ailleurs, s'agissant des orthoptères au rôle de sentinelles toujours dans le contexte de changement climatique, il faut signaler la présence nouvelle de 2 espèces méridionales...



PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLES

ACTIVITÉ TOURISTIQUE

Déploiement de la voie verte : la Voie verte communautaire est la portion de 27kms de découverte Nord/Sud du territoire en bordure de l'Allier. Ce linéaire local sera intégré à la « Vélo Route Via Allier » qui reliera à terme Nevers à Palavas les Flots. La première tranche située sur la Boucle du Lac et la Boucle des Isles en rive gauche (bellerive-sur-Allier), a été achevée en octobre ; tandis que s'est effectué le travail réglementaire nécessaire à l'obtention des autorisations pour aménager les autres tranches.

Dans un objectif de continuité ville-campagne, l'intercommunalité apporte son concours à la mise en place d'itinéraires de mobilité douce en connexion avec la Voie verte tel que le projet initié par Creuzier-le-Vieux, en concertation avec la population (mise à disposition d'un Chargé de mission) autour de 5 communes (Creuzier-le-Vieux, St Germain-des-Fossés, Billy, St Rémy-en-Rollat, Charmeil) et 2 thèmes : Rive droite de l'Allier « histoire » et rive gauche « nature ».

Concernant respectivement les sites du Foyer du Montoncel et de la Loge-des-Gardes (bases de loisirs intergénérationnels), deux études sont en cours pour :

- Définir des axes de développement des activités de pleine nature en moyenne montagne
- Améliorer l'offre à destination des populations de l'agglomération
- Rénover/construire avec des objectifs qualitatifs écologiques
- Créer un outil pour la mise en place de produits touristiques

Coût Etude Loge-des-Gardes :

33 650 € HT

30% AuRA = 10 095 €

50% CD03 = 16 825 €

Coût Etude Foyer du Montoncel :

28 050 € HT

30% AuRA = 8 415 €

50% CD03 = 14 025 €

Dans un objectif de continuité de la stratégie Trame verte et bleue, l'équipement du plan d'eau de Saint-Clément, base de loisirs / activités nautiques et parcours acrobatiques a été amélioré : services, offre pour tous avec Label Tourisme et Handicap (pour les 4 handicaps) et aménagements paysagers tels que création d'un chemin naturel et d'un parking de délestage, dans un pré avec jachère fleurie (6 800 m²).

Coût : 4 245 € HT

**TOURISME,
ATTRACTIVITÉ
ET LOISIRS**



- **Promotion du tourisme par Vichy Destinations, office de tourisme intercommunal :**
Château de Billy, Maison du Patrimoine à Châtel-Montagne, circuits touristiques...
- **Équipements touristiques :** Foyer du Montoncel, Loge-des-Gardes, Plan d'eau de Saint-Clément, petit patrimoine culturel...
- **Réalisation de voies :** Via Allier le long de la Rivière

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



La deuxième année du programme d'actions du Projet alimentaire territorial a notamment permis de consolider l'inventaire foncier agricole (par commune) et de créer un poste spécifique d'animation foncière territoriale pour faire le lien entre porteurs de projets et potentiels cédants agricoles en maintenant une veille active, aussi bien du côté des partenaires de l'accès au foncier et à l'installation que du côté des maires accompagné en matière de développement d'une agriculture de proximité.

Par ailleurs, le marché conclu avec la cuisine centrale de Cusset a placé la restauration collective étudiante au cœur du dispositif du Projet Alimentaire Territorial, avec la valorisation des circuits courts, les débouchés pour des fournisseurs de produits locaux de qualité (sous SIQO).

Lutte contre le gaspillage alimentaire

De plus, en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire, principal levier d'économies en faveur de l'introduction des produits locaux de qualité en restauration collective, l'action pilote sur les cantines scolaires de Cusset et le pôle Universitaire de Vichy, s'est terminée en juin. Ainsi s'agissant des repas étudiants, la démarche a donné des résultats satisfaisants partant du constat suivant :

62 g jetés lors de la 1ère pesée de diagnostic + 9g de pain (résultats très satisfaisants dès le démarrage puisqu'il s'agit d'un self-service donc possibilité de resservir ce qui n'a pas été consommé).

Constat : les assiettes de plats chauds et notamment de féculents sont préparés à l'avance, donc pas de possibilité de demander une portion adaptée à une petite faim.

5 kg de pommes de terre rissolées ont été cuisinés en fin de service pour pouvoir terminer de servir tout le monde et finalement l'équivalent de 9kg a été jeté en fin de service (riz + haricots verts). La gestion approximative des effectifs peut donc amener à une sur-anticipation sur les quantités à servir.

Gaspillage sur les boules de pain car elles sont peut-être trop grosses pour certaines personnes (70 g) mais cette présentation en pain individuel est une demande du cahier des charges du Pôle.

Leviers d'action (mis en place pour la 2ème pesée) : proposer des assiettes « petite faim » et proposer un affichage de sensibilisation.

2ème pesée : 21g + 8g de pain

3ème pesée : 29g + 3g de pain

Cette action était doublée d'une sensibilisation des étudiants à l'initiative du Pôle Universitaire : la médiation alimentaire par la « poupée-marionnette » de l'Université de Clermont (à l'origine utilisée sur le thème du handicap et de l'acceptation des différences).

Enfin, les déchets organiques : 16.52 tonnes de biodéchets (presque le double de 2018) sont valorisés par méthanisation et ont produit l'équivalent de 5782 Kwh.

Sortie du guide des producteurs

Très apprécié de la population, un guide des producteurs locaux a été édité en 2019 répertoriant un maximum de producteurs de l'agglomération proposant de la vente directe en circuit court.

TRI ET COLLECTE DES DÉCHETS

En matière de déchets, Vichy Communauté a porté ses efforts sur le recyclage - avant que l'objet ne devienne un déchet - grâce au développement de la Recyclerie installée sur Cusset. L'activité est soutenue par Vichy Communauté « à la tonne sortante magasin » via 4 fonctions (collecte / valorisation / commercialisation / sensibilisation).

Coût : 45 624 € (33 000 € à la vente et 12 624 € à la sensibilisation).

Ce qui se traduit par :

- 576 tonnes entrées dans la recyclerie (collecte sur RDV, en déchèteries ou sur place via la zone de dépôt).
- 255 tonnes revendues en magasin,
- 233 tonnes envoyées dans des filières de recyclage
- 23 tonnes de déchets, acheminées sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux.

Les animations sont réalisées auprès d'un public avant tout scolaire : celles sur l'extension des consignes de tri ont été proposées en 2019 aux maternelles. 55 animations pour environ 12 624 €. Certaines animations sont également proposées dans le cadre de salons ou autre manifestations. Notamment, Faites de la récup' est une manifestation qui a pris de l'ampleur lors de la Semaine Européenne du Recyclage des Déchets : en coopération interservices avec les programmes TEPOS et PAT.

2000 visiteurs / 34 exposants / 100 ateliers / 300 participants aux ateliers.

Coût : 6811 € (DMA : 2 412 € - TEPOS : 2085 € - PAT : 2063 €)

Concernant le nettoyage des bâtiments et équipements de Vichy Communauté, les produits employés sont, conformément à la commande à l'Ugap, certifiés Ecolabel sur l'ensemble des sites communautaires. Conformément à l'article 72 du CCTP, le prestataire n'utilise que des produits raticides, souricides et insecticides homologués par le Ministère de l'Agriculture détenant les certifications CERTIPHYTO et CERTIBIOCIDE, inoffensifs pour la faune des parcs ou bassins. Dans chacun de ces marchés, il est précisé que les tournées d'intervention doivent limiter les déplacements et ainsi, leur impact environnemental. De même, l'envoi des documents est toujours dématérialisé.



Nouvelles consignes de tri et nouveau centre de tri

En 2019, nouvelles consignes de tri communes à l'échelle de tout le Département et ouverture du centre de tri à Chézy avec la Société Publique Locale Allier Tri.



ASSAINISSEMENT

Le service Assainissement joue un rôle majeur dans la garantie apportée à la production durable d'une eau de consommation, avec l'objectif de réduire les pollutions, le risque inondation et limiter les consommations d'énergie liées à la gestion des eaux usées. La question des eaux pluviales entre en compte, nécessitant le développement de techniques dites « alternatives » pour :

- préserver la ressource en eau, en favorisant l'infiltration au plus près de là où la pluie tombe,
- limiter les rejets directs, concentrés et rapide dans les cours d'eau (risque inondation),
- préserver la qualité des milieux aquatiques par phytoremédiation,
- développer la biodiversité dans les espaces urbains,
- lutter contre les îlots de chaleur en ville.

Vichy Communauté a financé la création d'un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales route de Charmeil à Cusset, après élaboration concertée d'un plan d'action avec le Département (gestionnaire de voirie) et la commune. Le Département s'est engagé à veiller au bon entretien des accotements et fossés, Cusset a modifié les avaloirs afin de faciliter l'engouffrement des eaux de ruissellement et Vichy Communauté a créé un puits perdu suivi d'un bassin de rétention/infiltration.



Travaux de terrassement, début juillet 2019 -

Pluie décennale du 26 juillet et infiltration des eaux pluviales au 1er août

Le bassin remplit aujourd'hui son rôle hydraulique : infiltration des eaux pluviales sur place, temporisation et diminution des débits rejetés au Jolan et protection des riverains contre le risque inondation.

Les conditions météorologiques de l'année n'ont pas permis de végétaliser le bassin, pour agir sur la biodiversité et la dépollution des eaux pluviales. Elle est prévue au printemps 2020.

De plus, le programme de mise en séparatif des réseaux unitaires s'est poursuivi, et c'est ainsi 16 000 m² de surface dont les eaux de ruissellement sont désormais infiltrées ou rejetées au milieu naturel.

EAU POTABLE : Étude et travail préalable à la compétence eau potable en 2020



ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

- Suivi et entretien des réseaux et des stations d'épuration
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Gestion des stations de production et distribution de l'eau potable

CONCLUSION

En 2019, Vichy Communauté et ses 84 000 habitants, a continué de porter son projet de territoire (2015-2025) dont la plupart des objectifs sont en cours de réalisation : le renouvellement urbain de Presles-Darcins est désormais bien inscrit dans le paysage du cœur de l'agglomération, tandis que les aménagements liés aux déplacements ont fait leur place aux modes doux et que les équipements (de loisirs et sportifs) s'inscrivent de manière continue dans la transition énergétique et écologique de la ville. La réalisation la plus emblématique étant l'aboutissement de la renaturation des berges du lac d'Allier sur Bellerive-sur-Allier, avec le réaménagement complet de la boucle des Isles (et la liaison Voie verte de la vélo-route Nevers/Palavas-les-flots). D'autres projets à caractère sportif et de loisir ont été étudiés particulièrement en montagne Bourbonnaise, présentant à la fois un enjeu économique (touristique) et social (revitalisation de centre-bourg ; lien ville-campagne). L'ensemble du territoire est résolument tourné vers une activité économique du sport et de la santé en se positionnant notamment sur un concept de laboratoire du bien vieillir (City Lab), en partenariat avec l'Université de Clermont-Auvergne.

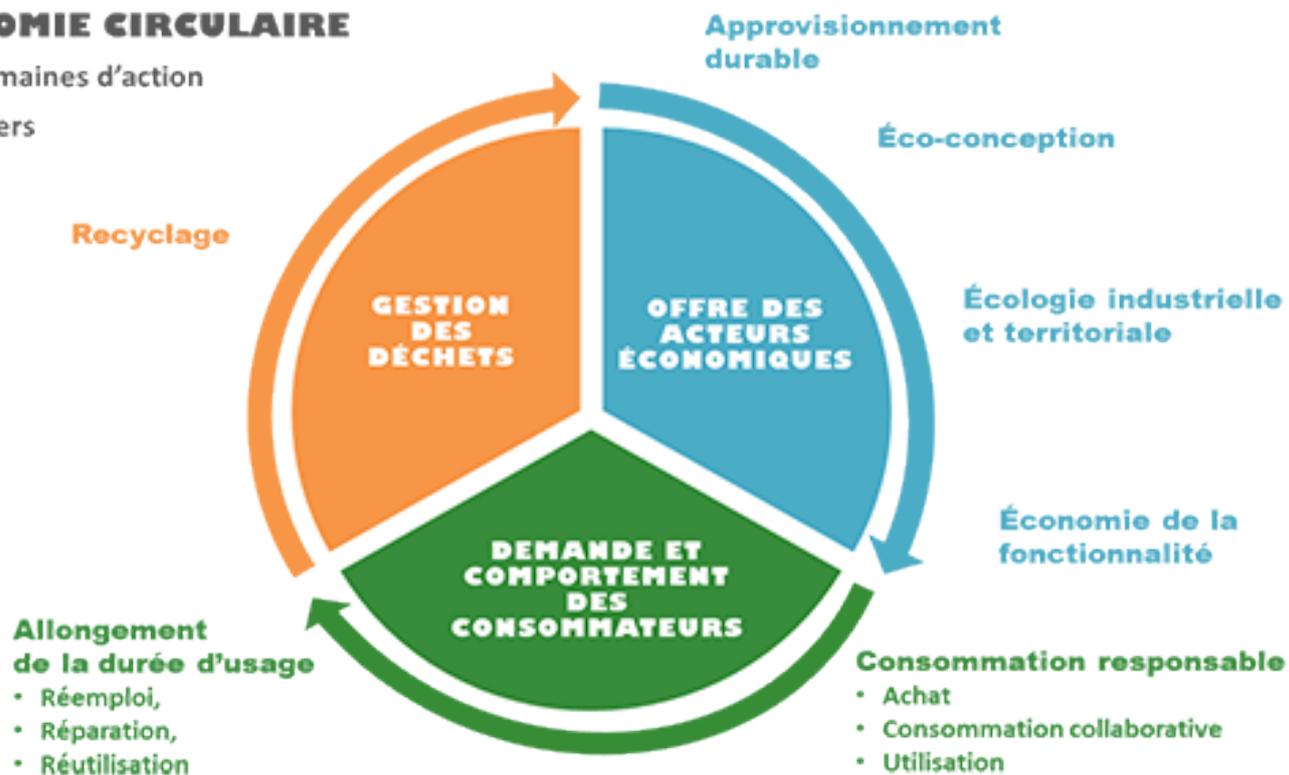
Vichy Communauté, territoire à énergie positive, soutenu par l'ADEME, a décidé de se lancer dans la démarche globale Cit'ergie : améliorer en continue son action publique locale de maîtrise de l'énergie en mobilisant l'ensemble de ses services les 4 prochaines années. Est-ce l'un des leviers pour la collectivité de devenir un acteur à part entière de l'économie circulaire (cf. annexe) sur le territoire ? Notamment par sa responsabilité en matière d'amélioration continue de la commande publique ?

ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



Selon l'ADEME, l'économie circulaire se définit selon trois domaines d'action et sept piliers :

2019

**RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE
VICHY COMMUNAUTÉ
9 PLACE CHARLES-DE-GAULLE
CS 92 956
03209 VICHY CEDEX**

**04 70 96 57 00
ACCUEIL@VICHY-COMMUNAUTE.FR
WWW.VICHY-COMMUNAUTE.FR**

